

École élémentaire Joliot Curie
42 Rue de Suzon
33400 TALENCE
05 57 35 61 95
ce.0332700F@ac-bordeaux.fr

PROCES-VERBAL
CONSEIL D'ECOLE 1^e TRIMESTRE
Mardi 7 novembre 2024

Circonscription de TALENCE

Présents :

Présidente - directrice d'école : Annabelle RAYNAL

Inspecteur de l'éducation nationale : M. SICARD (excusé)

Équipe enseignante :	Mme PACOMME, Mme SORHOUETGARAY, Mme BOULOIS-LEYMARIE, Mme DACHEUX-DESCHAMPS, Mme FERRER, Mme GASPAROTTO, Mme POEY-MARQUINE, Mme MAQUART, Mme REGEASSE, Mme DESMOULINS et M. ZANELLO
Le maire ou son représentant :	Mme LUDLOW
Parents d'élèves élus :	M. SOURISSEAU, Mme AFFAGARD, Mme DAUVIN, M. TOSSICI et Mme KAZI-TANI
Invités (personnel municipal ,...):	Mme SARFATI

Début du conseil d'école : 17h30

Secrétaires de séance : Mme SORHOUETGARAY pour l'Éducation nationale, M. SOURISSEAU pour les RPE

1. Règlement intérieur du Conseil d'école

Lecture est faite du règlement intérieur du Conseil d'école.
Celui-ci est voté à l'unanimité (18 voix) et est donc adopté.

2. Résultat des élections des RPE

Le taux de participation est stable au regard des précédentes élections. Il y a eu 75,89% de participation.

Les RPE questionnent sur la possibilité d'organiser le vote de manière électronique.

La question a été posée à la Mairie mais pour l'heure il n'y a de toute façon pas de validation par les services de la DSDEN de solution technique.

3. Fonctionnement de l'école

a) Règlement intérieur, charte de la Laïcité, charte de la Diversité

Les modifications du règlement intérieur sont approuvées à l'unanimité (18 voix) et sont donc adoptées. Celles-ci concernent les téléphones portables et autres objets connectés afin de se mettre en conformité avec la loi du 3 août 2018.

Présentation des deux chartes qui sont annexées au RI ainsi que du protocole de gestion des situations de harcèlement. Les deux chartes ainsi que le protocole seront envoyées par mail à l'ensemble des familles.

b) Présentation du protocole de lutte contre le harcèlement

La prévention et la lutte contre le harcèlement s'inscrivent dans la loi du 22 mars 2022 qui prévoit que « les établissements d'enseignement scolaire publics et privés prennent les mesures appropriées visant à lutter contre le harcèlement dans le cadre scolaire. Ces mesures visent notamment à prévenir l'apparition de situations de harcèlement, à favoriser leur détection par la communauté éducative afin d'y apporter une réponse rapide ».

Chaque établissement doit se doter d'un protocole harcèlement détaillant les modalités de traitement, les mesures de protection à prendre et le suivi post-événement.

L'équipe enseignante a participé à la formation pHARe l'année dernière.

Plusieurs situations ont été traitées l'an dernier en lien étroit avec la circonscription et la psychologue EN.

c) Sécurité à l'école

A l'école, les élèves réalisent différents types d'exercices :

- Exercices incendie : ils sont au nombre de deux dans l'année, le premier devant obligatoirement être réalisé dans le courant du mois de septembre.

Tous les exercices sont réalisés avec la maternelle.

Le premier exercice a été réalisé courant septembre. Le second doit être fait avant le 11 avril 2025. L'évacuation s'est déroulée dans le calme. Il a été constaté la difficulté pour les serre-files d'ouvrir certaines portes coupe-feu ; les services municipaux ont été informés.

- Exercice PPMS risque majeur : il sera réalisé avant le 21 février.
- Exercice PPMS intrusion attentat : il a été réalisé avant les vacances d'automne en présence de M. Etcheverry. Le scénario privilégié était la fuite.

L'alerte a été déclenchée via les pages. Ceux-ci sont reliés aux forces de l'ordre.

Il est difficile cette année d'organiser les exercices du fait du décalage des jours de décharge avec la directrice de l'école maternelle.

Les enseignants indiquent que les élèves sont prévenus de cet exercice afin de le rendre le moins anxiogène possible. Des exercices d'entraînement seront aussi réalisés sur le temps périscolaire.

d) Budgets municipaux

Chaque année, la municipalité dote les écoles d'un budget de 37€ par élève qui comprend l'achat du papier reprographie, des manuels, des fournitures et du matériel pédagogique.

Le budget prévoit aussi les dotations en mobilier et en matériel informatique.

La Mairie participe également au financement des transports : transports illimités sur Talence, 3 transports par classe sur la Métropole, 3 transports par classe en transports en communs et 4€ par élève pour un transport hors Métropole.

Pour l'exercice budgétaire à venir, plusieurs classes demandent des tabourets oscillants, un meuble colonne, des tabourets hauts ainsi que des banquettes.

e) Fonctionnement et état financier de l'année N-1 de la coopérative

Les photos seront faites au printemps comme l'année dernière.

Il est rappelé qu'une partie du montant des photos est reversée à la coopérative scolaire ainsi que les bénéfices réalisés lors de la fête de l'école.

La trésorière de l'école souligne que, cette année encore, grâce à la coopérative scolaire, chaque classe bénéficie d'un abonnement presse et un abonnement livre. Toutes les classes participent au projet littéraire Les Incorruptibles et le financement des livres est intégralement pris en charge par la coopérative.

La venue du Muséum est également entièrement financée par la coopérative tout comme l'ensemble des séances « Ecole et cinéma ».

Le choix a été fait de ne pas suggérer d'augmentation du montant de la participation volontaire des familles. Ce montant n'a pas évolué depuis plus de 15 ans.

L'ensemble des sorties scolaires sont gratuites.

Les RPE indique qu'un don financier sera prochainement fait à la coopérative de l'école.

**Compte de fonctionnement général
du 1 septembre 2024 au 4 novembre 2024**

CHARGES		PRODUITS	
Achat de produits pour cession		Vente de produits pour cession	
Frais assurance versés	70,25	Produits des activités éducatives	
Charges activités éducatives	2861,44	Subventions des collectivités	
Cotisations versées OCCE	635,06	Dons aux associations	
Autres charges courantes		Autres produits courants	
Frais bancaires		Participation volontaire familles	3429
Gros équipements et logiciels		Produits exceptionnels	
Total	3566,75	Total	3429
RESULTAT			-137,75

Bilan simplifié au 4 11 2024

ACTIF		PASSIF	
Banque	10417,14	Report Actif 01/09/2023	10840,12
Caisse (espèces)	285,23	Résultat	-137,75
Total	10702,37	Total	10702,37

4. Communication

De bonnes relations et une coopération active entre les familles et l'école favorisent la réussite des élèves.

a) Parents/ Enseignants

En début d'année, les enseignants organisent une réunion d'information à destination des familles.

Au cours de l'année, à la demande des familles ou sur invitation des enseignants, des temps d'échanges sont organisés sur rendez-vous.

Chaque élève a un cahier de liaison qui permet aux parents et aux enseignants d'échanger. C'est un outil privilégié dans lequel le respect est de mise. Il n'est nullement un exutoire.

Les parents sont également tenus informés régulièrement des résultats scolaires de leur enfant notamment par le Livret Scolaire Unique (LSU) remis de manière semestrielle. Les LSU seront remis informatiquement. Les parents de CP recevront leur identifiant Educonnect au mois de janvier, avant le verrouillage des livrets du premier semestre, les autres parents l'ont déjà. Certaines classes utilisent l'application Educartable et/ou Edumooov pour les livrets.

b) Parents/ Direction

Les parents sont accueillis les jeudis et vendredis sur rendez-vous.

Au mois de juin, les parents des futurs élèves de CP seront reçus individuellement.

La Directrice rappelle que sur ses jours de classe, la gestion des méls de l'école est une activité minoritaire. En cas d'urgence, le lundi et le mardi les appels sont à privilégier.

Un point sur la gestion des difficultés au sein de l'école a été présenté lors de chaque réunion de classe. En cas de problème, l'enseignant de l'enfant reste l'interlocuteur privilégié. L'équipe enseignante se réunit chaque semaine afin d'échanger, entre autres, sur ce type de situation.

c) Parents/ Mairie

La mairie de Talence communique avec les familles via le site internet de la mairie Talence.fr (et la FAQ), le Portail Famille et l'application « Qui dit Miam ». Les parents peuvent demander un rendez-vous ainsi qu'à Madame Sallet, adjointe en charge de l'éducation. Les familles reçoivent également des SMS lorsque des mouvements de grève sont prévus et ces informations sont affichées sur la porte de l'école et sur le panneau d'affichage. La directrice ajoute que lors de ces mouvements, l'information est également reportée dans le cahier de

liaison et que comme cela a été indiqué aux parents lors des réunions de classe, il ne sera plus fait état, par l'école, du fonctionnement des services par mél.

Les RPE sont invités à participer à des commissions de travail organisées par la Mairie. Il y a le groupe de concertation issu de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires (1 représentant par école). Il existe aussi un comité de pilotage PEDT/ Plan mercredi avec un représentant par secteur (Gambetta, Camus et Curie). Une réunion est prévue fin 2024.

Les parents élus ont la possibilité de venir visiter le restaurant scolaire après avoir fait une demande auprès de Mme Sallet (2 personnes maximum).

5. Projet et vie de l'école

a) Axes généraux

Le projet d'école a été élaboré pour la période 2020-2024.

L'axe 1 s'intitule « L'oral » est référencé au projet du collège, l'axe 2 « Favoriser l'inclusion de tous les élèves dans une logique de parcours » et l'axe 3 « Citoyenneté et climat scolaire »

b) Projets de classe

C'est en lien avec le projet d'école que s'inscrivent les différents projets au sein des classes.

Ainsi, on retrouve en lien avec l'axe 1 :

- Une histoire par jour
- Travail oral autour des rallyes de lecture ou des comités de lecture
- Le mur des talents

En lien avec l'axe 2 :

- Fréquentation de l'ONBA par plusieurs classes
- Venue du musée (Muséum d'Histoire naturelle de Bordeaux)
- Participation à École et Cinéma de toutes les classes
- Participation au prix littéraire des Incorruptibles pour toutes les classes
- Comité de lecture de la municipalité
- Projet Forum : « Ogres et monstres »
- Sortie à la médiathèque Castagnéra
- Représentation théâtrale avec venue de l'artiste en classe
- Visite des archives départementales

En lien avec l'axe 3 :

- CME pour les élèves de CM1 et de CM2 en partenariat avec la mairie de Talence
- Formation des élèves de CM2 à la prévention routière en lien avec la police municipale
- Conseil d'élèves en classe
- Lecture d'albums en maternelle
- Sensibilisation à l'autisme
- Suivi du Vendée Globe
- Venue d'une avocate du CRIC (en cours de construction) pour sensibiliser les élèves aux usages d'internet et au harcèlement (pour les CM1 et CM2).

c) Fête de l'école

Une demande d'utilisation des locaux pour organiser une fête de l'école a été envoyée à la Mairie pour le vendredi 27 juin.

d) Accueil périscolaire

Mme Sarfati, la directrice de l'accueil périscolaire expose le taux de fréquentation :

- Nombre d'inscrits :260
- Moyenne de fréquentation pour 7 animateurs : le matin 50, le midi 260 (36 à Léo Lagrange pour 2 animateurs et le reste entre salle APS (ou en bibliothèque pour les enfants qui préfèrent être plus au calme) et cour pour 4 animateurs) et le soir 150 élèves.

Manifestations festives : grand jeu d'Halloween, ouverture des cadeaux de Noël sous le sapin, mise en place d'un grand jeu à chaque veille de vacances, chasse aux œufs en avril, mise en

place d'un temps fort à la fin de l'année. Les parents sont invités à se rapprocher des panneaux d'affichage pour toutes informations.

Activités Périscolaires : Projet sur la pause méridienne : Forum, danse, théâtre, jeux de rôle, jeux collectifs et sportifs à Léo Lagrange, activités manuelles diverses.

Projet APS du soir : le mardi et le vendredi

Cycle 2 : projet Unlock avec Stan, projet jeux de rôles avec Baptiste et projet harcèlement avec Mathéo

Cycle 3 : jeux de rôles avec Baptiste, chess-sporting avec Nicolas et origami avec Vincent.

Cycle 4 : projet sur le Japon avec Baptiste, projet chanson avec Vincent et Mélanie

Cycle 5 : projet toile collective avec Mathéo et projet album souvenir avec Mélanie

Concernant la gestion des ballons, la priorité est la sécurité de l'enfant et son épanouissement.

Il est nécessaire de faire confiance aux animateurs.

Le ballon n'est pas la priorité des animations et la configuration de la cour donne l'impression que son utilisation est centrale. Sur la pause méridienne, il n'y pas de foot, sauf en activité encadrée le jeudi à Léo Lagrange.

Le soir, un ballon est utilisé pour jouer, parfois au foot et parfois pour autre chose.

Mission de l'animateur sur la pause méridienne :

- Surveillance de la cour
- Surveillance toilette
- Médiation
- Animation
- Assistant sanitaire / Appel au 15
- Discussion avec les enfants pour créer du lien
- Flux pour la cantine

Il est précisé que ce qui se passe sur le temps périscolaire reste sous la responsabilité de Mme Sarfati.

6. Parcours de l'élève

a) Dispositifs d'aide

Tout au long de leur parcours de la maternelle à la fin du collège, les élèves doivent recevoir un accompagnement pédagogique adapté aux besoins de chacun afin de favoriser la réussite de leur scolarité et la validation du socle commun. Lorsque cela s'avère nécessaire, cet accompagnement prend la forme d'aides. A l'école on retrouve notamment la prévention de la difficulté scolaire avec de nombreux dispositifs de soutien mis en place pour aider les élèves dans leurs apprentissages.

- La difficulté, inhérente au processus même d'apprentissage, est prise en compte par chaque enseignant dans son action quotidienne en classe. Dès qu'un élève rencontre une difficulté dans ses apprentissages scolaires, une aide lui est apportée par son enseignant ou un autre membre de l'équipe pédagogique.

L'accompagnement pédagogique assuré par les enseignants des classes peut ne pas suffire pour aider certains élèves. La psychologue travaillant au sein du réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED) apporte une aide spécifique à ces élèves.

- **PPRE (Programme Personnalisé de Réussite Éducative)** : La mise en œuvre d'actions pour aider un élève à développer ses connaissances peut prendre la forme d'un PPRE. Ce programme permet de coordonner une prise en charge personnalisée et peut intervenir à n'importe quel moment de la scolarité obligatoire. Il diversifie les aides proposées qui vont de la différenciation pédagogique dans la classe aux aides spécialisées.
- **Pôle Ressources** : Le pôle ressource de circonscription regroupe tous les personnels que l'IEN peut solliciter et fédérer pour répondre aux demandes émanant d'une école ou d'un

enseignant. Les professionnels du pôle ressource travaillent collectivement à partir du projet de la circonscription et en lien avec les équipes pédagogiques des écoles.

Le Pôle Ressources fonctionne sous le pilotage de l'IEN de circonscription avec pour missions, entre autres, la prévention des difficultés quelles soient de l'ordre de la difficulté pédagogique des élèves ou des troubles du comportement.

Lorsque cette action s'avère insuffisante, il peut être fait appel à la cellule départementale de suivi des élèves à besoins éducatifs particuliers.

- **PAP** : Le Plan d'Accompagnement Personnalisé est un dispositif d'accompagnement pédagogique qui s'adresse aux élèves du premier comme du second degré qui connaissent des difficultés scolaires durables ayant pour origine un ou plusieurs troubles des apprentissages et pour lesquels des aménagements et adaptations de nature pédagogique sont nécessaires, afin qu'ils puissent poursuivre leur parcours scolaire dans les meilleures conditions, en référence aux objectifs du cycle.

Le constat des troubles est fait par une commission médicale académique.

- **PPS** : Le Projet Personnalisé de Scolarisation sert à définir les besoins particuliers d'un enfant en situation de handicap au cours de sa scolarité.

Il y a sur l'école 6 AESH qui accompagnent 6 élèves ayant une notification individuelle ou mutualisée

- **APC** : Les Activités Pédagogiques Complémentaires ne relèvent pas du temps d'enseignement obligatoire pour les élèves. Elles permettent d'apporter aux élèves un accompagnement différencié, adapté à leurs besoins. Elles ont lieu généralement le lundi et le mardi de 12h00 à 12h30. L'accord écrit des parents est requis.
- **SRAN** : Les stages de remise à niveau peuvent être organisés sur les vacances scolaires.
- D'autres aides concernent les élèves à besoins éducatifs particuliers comme les élèves à haut potentiel.

b) Structures spécialisées

Le domaine du pôle de l'école inclusive comprend deux grands volets : celui des élèves en difficultés (adaptation) et celui des élèves handicapés (inclusion).

On trouve ainsi dans le cadre de l'Éducation nationale

- Pour les élèves en difficulté
 - Toutes les aides présentées précédemment
 - Des structures d'enseignement spécialisé au collège : SEGPA (section d'enseignement général et professionnel adapté)
- Pour les élèves handicapés
 - Des classes spécialisées : ULIS (unité localisée pour l'inclusion scolaire) école et ULIS collège

Dans le cadre du secteur médico-social, pour les élèves handicapés

- Des structures d'accueil telles que l'IME (institut médico-éducatif) ou l'ITEP (institut thérapeutique, éducatif et pédagogique)
- Des dispositifs d'aide à l'inclusion scolaire comme le SESSAD (service d'éducation spéciale et de soins à domicile)

Il existe aussi des services hors l'Éducation nationale tels que le CMPEA (centre médico-pédagogique enfant adolescent).

Sur l'école intervient aussi Carole Laugeois qui occupe le poste UPE2A mobile (unité pédagogique pour élèves allophones arrivants). Elle prend ainsi en charge trois élèves.

7. Mairie

Travaux réalisés et à venir

- Travaux réalisés

Madame Ludlow indique que les rideaux de la salle vidéo ont été changés et les stores des classes 2 et 3 ont été réparés.

Il y a également eu un flocage des éléments métalliques de la charpente, le remplacement d'une pompe de relevage, la réfection d'un chéneau, la mise en place d'un grillage pour l'accès Léo Lagrange.

- Travaux à venir

Accès sanitaire PMR et rampe des escaliers.

Madame Ludlow demande que la liste des travaux à effectuer lui soit envoyée.

Actions municipales

Madame Ludlow indique qu'une distribution de dictionnaires pour tous les élèves de CE1 aura lieu le 14/11/24 et de gourdes pour tous les CP le 12/11/24.

8. Représentants de parents d'élèves

a) Aménagement du parvis

Les RPE demandent si la communauté éducative va être associée à la réfection du parvis.

Madame Ludlow indique qu'une réunion est prévue en décembre avec les RPE et les riverains pour l'aménagement de l'esplanade.

b) Gestion du remplacement des enseignants

Les RPE questionnent l'équipe enseignante sur la pérennisation de la mission de Monsieur Zanello qui remplace Madame Libaud. Sa mission a été prolongée jusqu'au 30 novembre 2024. Lorsqu'un enseignant est absent pour une période courte (type maladie ordinaire), c'est la circonscription qui dépêche un remplaçant. Lorsqu'il s'agit d'un congé long (type congé de formation, congé maternité, CLM...), ce sont les services académiques qui missionnent un remplaçant.

En l'absence de remplaçant, les élèves présents sont accueillis et répartis dans les autres classes avec une activité en autonomie.

c) Prise d'un goûter sur le temps scolaire

Les RPE demandent si les élèves peuvent prendre un goûter à la récréation du matin pour ceux qui déjeunent à 13h.

Après sollicitation du médecin conseil technique il apparaît que la prise de goûter par les élèves n'est pas souhaitable à l'exception d'une certaine adversité sociale ou dans le cas de recommandations médicales. Cela pose aussi des problèmes sur le plan sanitaire.

d) Sécurité aux abords de l'école

Les RPE questionnent la Mairie sur la possibilité de reboucher les trous servant au positionnement des panneaux électoraux et présents sur le trottoir.

En effet, il y a déjà eu un accident : un élève a chuté.

Madame Ludlow indique que des protections seront installées prochainement.

Fin du conseil d'école : 19h25

Prochain conseil d'école le mardi 18 février 2025 à 17h30 (le suivant le jeudi 12 juin 2025 à 17h30)

Fait à Talence le 5 novembre 2024
La Directrice,
Présidente du Conseil d'École

Les Secrétaires de séance :